

**Volet B**

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réserve
au
Moniteur
belge



Déposé au greffe du Tribunal de l'entreprise
de Liège division Marche-en-Famenne
le **30/3/26**

Le Greffier
Greffier

N° d'entreprise **0464.786.485**

Nom

(en entier): **GALEPHAR M/F**

(en abrégé):

Forme légale: société anonyme

Adresse complète du siège: Rue du Parc Industriel 39
6900 Marche-en-Famenne

Objet de l'acte : modification des statuts

Aux termes d'un acte du 22 décembre 2025 reçu par le notaire Bernard Houet, à Wavre, l'acte du 02 juin 2022 a été rectifié comme indiqué ci-après, à la suite d'une erreur matérielle dans le montant du capital repris à l'article 5 des statuts.

Il convient, dans l'acte du 2 juin 2022 précité, de remplacer purement et simplement l'article 5 des statuts comme suit :

« Article 5: Capital de la société

Le capital est fixé à deux millions deux cent trente-et-un mille quarante-deux euros (2.231.042 EUR)

Il est représenté par neuf cents (900) actions.

Les actions sont réparties en :

- 117 actions de classe A, sans droit de vote ;
- 783 actions de classe B, avec droit de vote.

Chaque action donne un droit différent dans la répartition des bénéfices et des produits de la liquidation (voir ci-après)»

Bernard Houet, Notaire à Wavre.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 09/04/2026 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du **Volet B** :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).